

Acte rendu exécutoire par transmission
en Sous-préfecture d'Aix en Provence

Le

18 DEC. 2015

communauté du

PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B667

OBJET : Ressources - Affaires juridiques - Terrain d'assiette Lac de Peyrolles - Echange de parcelles avec la commune

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Monsieur Jean-François CORNO donne lecture du rapport ci-joint.

02_4_04

BUREAU DU 17 DÉCEMBRE 2015

Rapporteur : Jean-François CORNO

Politique publique : Ressources

Thématique : Affaires juridiques

Objet : Terrain d'assiette Lac de Peyrolles – Echange de parcelles avec la commune
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par acte notarié en date des 22 et 23 avril 2003, la Communauté du Pays d'Aix a acquis diverses parcelles sur la commune de PEYROLLES pour une superficie globale de 14ha 37a 78ca afin d'implanter une aire de loisirs nautiques.

Toutes ces parcelles, sauf celle portant le n° A2792, ont été réunies en une seule parcelle cadastrée n° AB159. La parcelle n°A2792 étant désormais cadastrée sous le n° AB18 (2800 m²).

La Commune de PEYROLLES a attiré l'attention de la Communauté du Pays d'Aix sur le fait que la parcelle n° AB158 (1130 m²), lui appartenant était enclavée dans les terrains appartenant à la Communauté du Pays d'Aix et propose un échange à titre gratuit de cette parcelle avec la n° AB18 susvisée.

Exposé des motifs :

Par acte notarié en date des 22 et 23 avril 2003, la Communauté du Pays d'Aix a acquis diverses parcelles sur la commune de PEYROLLES pour une superficie globale de 14ha 37a 78ca afin d'y implanter une aire de loisirs nautiques.

Toutes ces parcelles sauf la n° A2792 ont été réunies pour donner la parcelle n° AB159, la parcelle n° A2792 étant devenue la n° AB18 (2800m²).

La Commune de PEYROLLES a attiré l'attention de la Communauté du Pays d'Aix sur le fait que la parcelle n° AB158 (1130m²), lui appartenant, était enclavée dans les terrains appartenant à la Communauté du Pays d'Aix et propose un échange à titre gratuit de cette parcelle avec la n° AB18 susvisée.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2002_A141 du Conseil communautaire du 17 octobre 2002 décidant l'acquisition de parcelles sur la Commune de PEYROLLES ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau de Communauté ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'échange à titre gratuit entre la CPA et la Commune de PEYROLLES de la parcelle n° AB18 contre la parcelle n° AB158
- **AUTORISER** Madame le président ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cet échange.

OBJET : Ressources - Affaires juridiques - Terrain d'assiette Lac de Peyrolles - Echange de parcelles avec la commune

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015